Zoom
sur

Transmettre à ses enfants, ses proches, et pourquoi pas à l’ICP ?

Chaque année, des bienfaiteurs souhaitent soutenir l'ICP autrement que par le don. Leurs histoires et convictions sont toujours très touchantes. Parmi eux, de plus en plus de couples et de familles souhaitent laisser "un petit quelque chose à leur catho".

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



ICP - PhilArt Studio

À LA UNE DÉVELOPPEMENT ICP

Le saviez-vous ? Vous pouvez inclure l'ICP sur votre testament, aux côtés de tous ceux qui comptent pour vous.

Que dit la législation française ?

La question de l’héritage est très encadrée en France, à l’inverse d’autres pays. Certains membres de la famille sont notamment protégés. Il s’agit des enfants et de leurs descendants, ou bien de l’époux ou de l'épouse pour les familles sans enfant. Ces héritiers sont protégés dans le cadre de la réserve héréditaire.

Qu’est-ce que la réserve héréditaire ?

La réserve héréditaire est une part, **une fraction de l’ensemble du patrimoine qui est donc "réservée" aux héritiers réservataires**, que sont les enfants, ou le cas échéant, l’époux ou l'épouse. Cette part **varie selon le nombre d’héritiers** réservataire (voir schéma plus bas).

La réserve héréditaire **ne représente jamais la totalité de l’héritage** d’une personne. Cette règle permet à ceux qui le souhaite d’ajouter des héritiers à leur succession et ainsi de rédiger un testament qui fera sens avec leur histoire et leurs valeurs. Ils peuvent **attribuer librement la part restante** de l’héritage, qui se nomme la quotité disponible.

Voici quelques exemples de répartition entre la réserve héréditaire et la quotité disponible :



ICP

Ces exemples ne correspondent pas à votre situation personnelle ? N’hésitez pas à nous contacter !

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous informer davantage si vous le désirez et vous adresser par email ou courrier une brochure d’information, gratuite et confidentielle.

>> Retrouvez plus d'information sur les legs, donations et assurances-vie

Laisser une petite place pour son université catholique

> *« La vie m’a donné la chance d’avoir trois enfants, qui sont aujourd’hui de belles personnes, généreuses, altruistes. Notre famille est une fierté pour mon épouse et pour moi. Récemment, un de mes amis a été confronté à des difficultés familiales très dures, ce qui m’a fait réfléchir. Et quand l'ICP m’a écrit cet été pour me présenter d’autres façons de la soutenir, ça a été le déclic.*
>
> *Mon épouse et moi avons consulté un notaire qui nous a très bien conseillés. Nous avons choisi de répartir nos biens entre nos enfants, qui en recevront la large majorité, et quelques proches. Nous laisserons aussi 5% de notre patrimoine à l'ICP pour la remercier de nous avoir accompagnés, moi, mon épouse et nos enfants, à devenir les adultes que nous sommes aujourd’hui. »* Pierre

Publié le 4 juillet 2025 – Mis à jour le 22 juillet 2025

A lire aussi

À LA UNE

DÉVELOPPEMENT
ICP

Tous les tags